



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 54071

Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le 5e rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont la troisième partie a été rendue publique le 13 avril 2014 après la dernière réunion entre le GIEC et les représentants des États à Yokohama. Le diagnostic établi par ce rapport est sans appel et alarmant. Le GIEC démontre que non seulement les impacts du changement climatique sont déjà là, mais surtout qu'ils vont s'aggraver si rien n'est fait rapidement, avec des conséquences mondiales catastrophiques : insécurité alimentaire, pénurie d'eau, déplacements massifs de population et donc risques de conflits... Convaincu que la France doit être à l'avant-garde de ce combat, il souhaiterait qu'elle lui précise quelles mesures concrètes elle compte proposer lors de la prochaine conférence sur le climat qui aura lieu à Paris en 2015 et quels objectifs elle se fixe pour parvenir à un accord mondial ambitieux et global applicable à tous les pays.

Texte de la réponse

Dans le prolongement de la publication du volume 1 en septembre 2013, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a présenté en mars et avril 2014 les volumes 2 et 3 de son 5e rapport d'évaluation. Le diagnostic résultant de l'évaluation des connaissances les plus avancées dans le domaine des sciences du climat, des impacts du changement climatique, de la vulnérabilité des systèmes naturels et humains, des possibilités d'adaptation et des scénarios socio-économiques compatibles avec la limitation des émissions de gaz à effet de serre (atténuation), est très clair. Les trois volumes du 5e rapport d'évaluation du GIEC confirment et précisent les analyses précédemment publiées, qui ont éclairé la mise en place des politiques climatiques portées par la France depuis la fin des années 1990. Qu'il s'agisse des politiques d'adaptation ou d'atténuation, conduites par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), la France fait partie des pays les plus avancés au niveau mondial. La loi de programmation de la transition énergétique renforcera encore ces dispositifs. La perspective de la conclusion d'un accord climatique ambitieux lors de la conférence climat Paris 2015 est un motif supplémentaire pour l'exemplarité des services en charge des politiques climatiques. Aussi, le MEDDE assure un important appui technique dans la préparation des prochaines échéances diplomatiques : assemblée générale des Nations-Unies, conférence des parties (CCNUCC) à Lima, conférences intermédiaires à Bonn, conférence Paris Climat 2015 (COP21), etc. Les éléments concrets des propositions françaises dans la perspective de l'accord de 2015 seront définis par le Gouvernement au cours des prochains mois en coordination avec nos partenaires européens.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54071

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3386

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4326